

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_156-DE

Commune :
RANDAN (295)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 430
Document vérifié et numéroté le 07/10/2022
ACDIF CLERMONT
Par MUDRY CANDICE
GEOMETRE
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
....., le

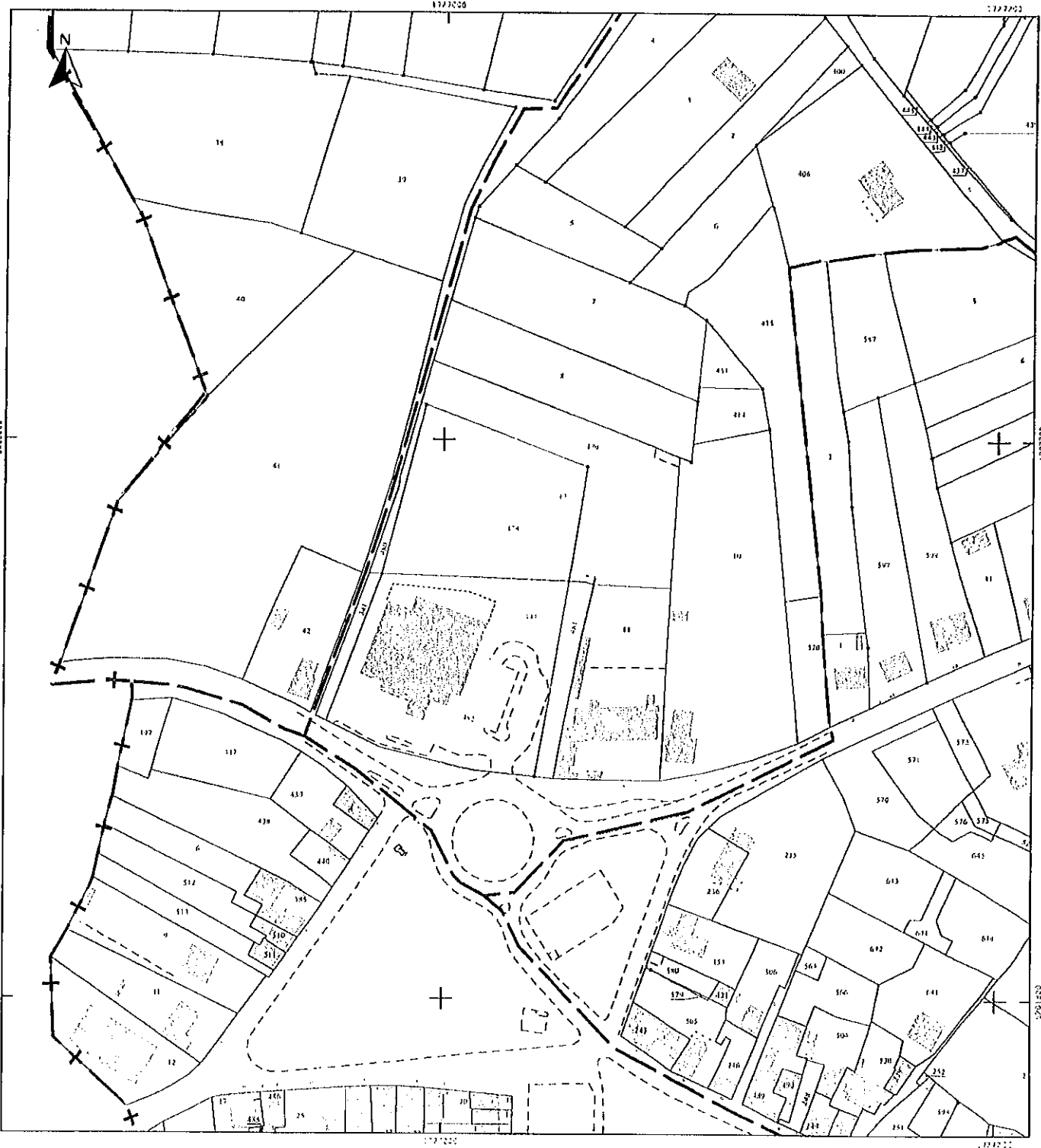
Feuille(s) :
Qualité du plan :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/10/2022
Support numérique :

CLERMONT-FERRAND
Service départemental des impôts fonciers
Boulevard Berthelot
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX
Téléphone : 04 73 43 21 54
ptgc.puy-de-dome@dgif.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage dressé
Par J.P. SERRE (2)
Réf. : 27-1716
Le

Modification selon les enoncés d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions surlés. La formule A n'est applicable qu'après le cas d'une esquisse (plan levé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est d'abord du propriétaire (mandataire, avoué, représentant ou l'é de l'autorité propriétaire, etc...)



Commune : 063295
Randan

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : ZA
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 19/09/2022

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

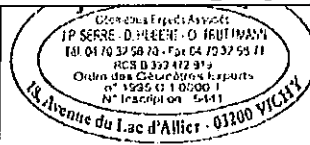
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 19/09/2022 par M J.P. SERRE géomètre à VICHY

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.

A , le



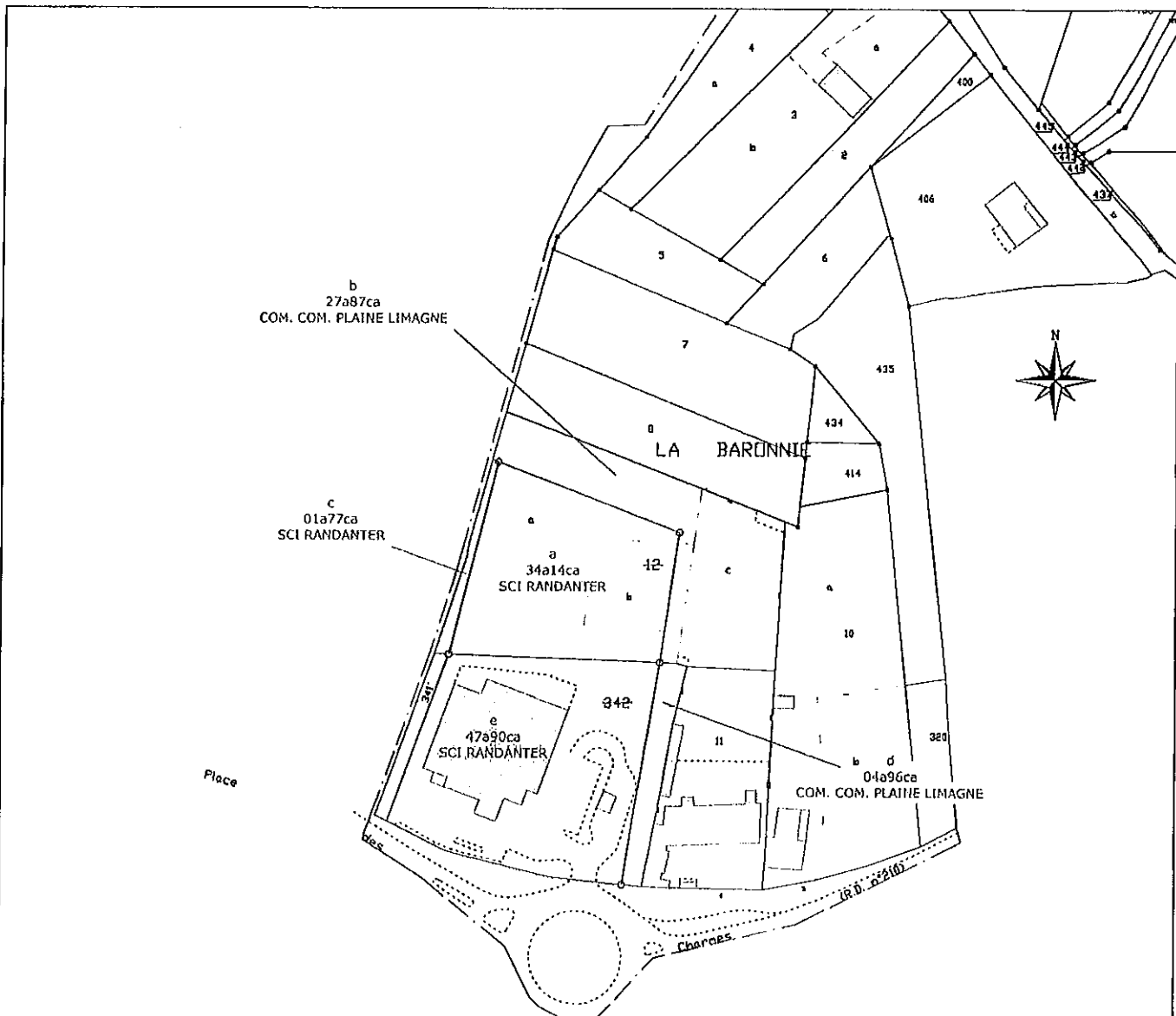
Document dressé par
J.P. SERRE, Géomètre-Expert...
à VICHY

Date 19/09/2022

Signature :

21-1716

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité compétente).



SCI RANDANTER
M. THOMAS Sylvain, Gérant

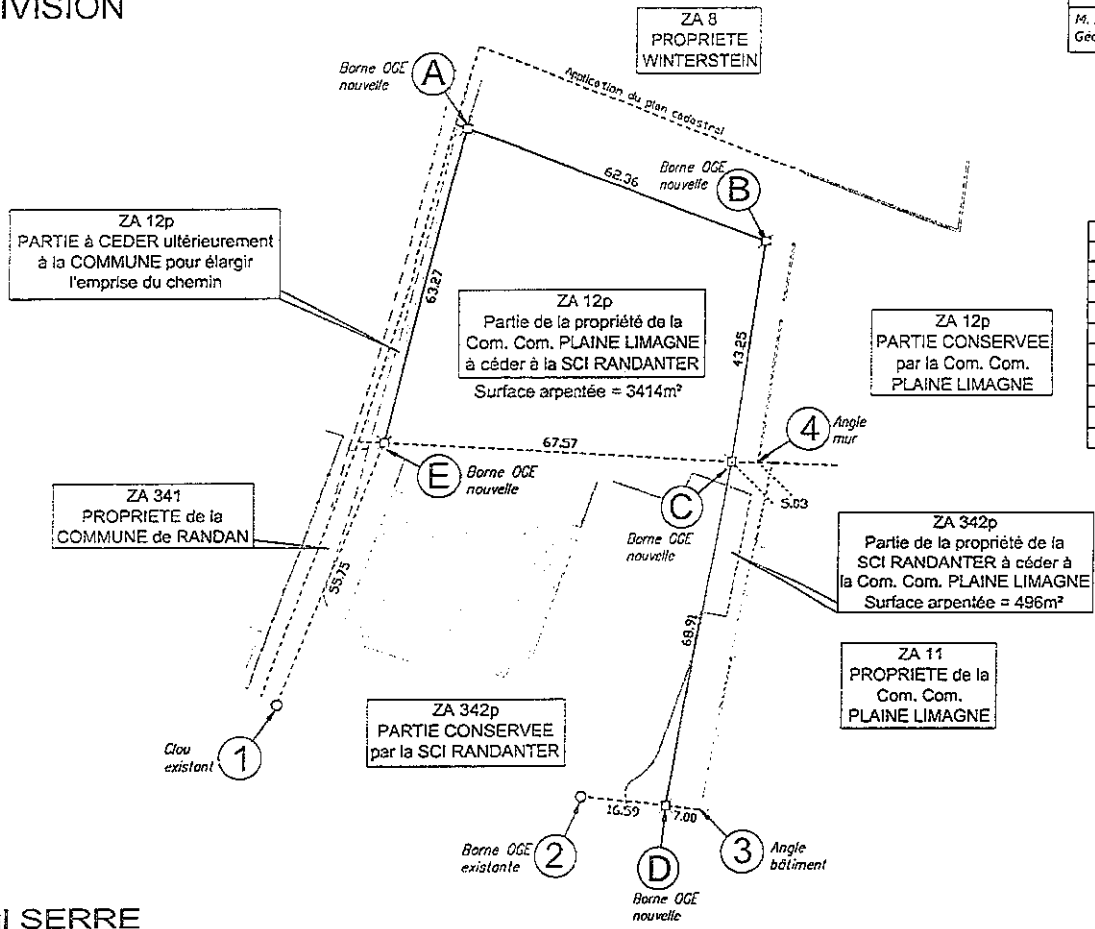
COM. COM. PLAINE LIMAGNE
M. le Président

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMMUNE DE RANDAN
Rue des Charmes

ECHANGE
SCI RANDANTER / COM. COM. PLAINE LIMAGNE

PLAN DE DIVISION



VU POUR ACCORD SUR LES POINTS A, B, C, D et E

NOMS	LU et APPROUVE	SIGNATURES
SCI RANDANTER M. THOMAS Sylvain, Gérant	Lu et approuvé	
COM. COM PLAINE LIMAGNE M. le Président	Lu et approuvé	
COMMUNE de RANDAN Mme le Maire pour validation des points A et E P.O	Lu et approuvé	
M. SERRE Jean-Paul, Géomètre-Expert	Lu et approuvé	

16.12.2022



Tableau des coordonnées

POINT	X	Y	DESIGNATION
A	1726994.57	5202011.95	Borne OGE nouvelle
B	1727052.80	5201989.62	Borne OGE nouvelle
C	1727046.42	5201946.85	Borne OGE nouvelle
D	1727033.94	5201879.07	Borne OGE nouvelle
E	1726978.96	5201950.64	Borne OGE nouvelle
1	1726958.56	5201898.75	Point de repère
2	1727017.41	5201880.76	Point de repère
3	1727040.84	5201878.22	Point de repère
4	1727051.45	5201946.87	Point de repère

Jean-Paul SERRE
Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
18, Avenue du Lac d'Allier 03200 VICHY

Tél: 04 70 32 98 70
Fax: 04 70 32 98 71
E-mail : serre.geometre@wanadoo.fr

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

ECHELLE : 1 / 1000

Dessiné par M. ANDRE
Ref: 21-1716
19 Septembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché le 19/12/2022
ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_156-DE